

**Modèle servant à l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du
Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects (Programme d'Action)**

et de

**l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification
et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites
(Instrument International de Traçage)**

- Les rapports nationaux sont le principal instrument dont nous nous servons pour évaluer l'application du Programme d'action. En 2008, les États ont demandé que les rapports soient uniformisés. Le présent modèle a été établi en vue de conjuguer facilité d'emploi et efficacité de l'analyse. Il suit de près le Programme d'action et l'Instrument international de traçage.
- Tous les domaines ne s'appliquent pas nécessairement à chaque État ou ne constituent pas nécessairement une priorité pour chacun. Il n'y a donc pas de réponse « correcte » ou « incorrecte ».
- Une mise à jour bisannuelle des chapitres pertinents suffira.
- Seuls les points de contact désignés officiellement peuvent présenter un rapport national.

Chapitre 1 : Points de contact

Sources	Question	Oui	Non	En cours de réalisation
Programme d'action II.4	<p>Mécanisme national de coordination</p> <p>1. Votre pays a-t-il créé un mécanisme national de coordination ou autre organe chargé d'élaborer des directives, d'effectuer des travaux de recherche et de suivre les efforts visant à prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) sous tous ses aspects ?</p> <p>[Sinon, allez à 2]</p> <p>a) Nom du mécanisme : Organe interministériel ad hoc</p> <p>b) Adresse : Ministère des Affaires Etrangères</p> <p>c) Coordonnées : Plateau des Annassers, Kouba, Alger</p> <p> i) Point de contact : Direction Générale des Affaires Politiques et de Sécurité internationales, Direction des Affaires de Sécurité et du Désarmement, Sous direction du Désarmement</p> <p> ii) Numéro(s) de téléphone : (+213) 21 50 45 45/50 43 43 / 29 12 12- Poste : 3475</p> <p> iii) Numéro de télécopie : (+213) 21 50 43 29</p> <p> iv) Adresse électronique : contact-UNPoA@mae.dz</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'action II.5 et 24	<p>Point de contact au niveau national</p> <p>2. Votre pays a-t-il désigné un point de contact au niveau national chargé de la liaison avec les autres États pour les questions liées à la mise en œuvre du Programme d'Action ?</p> <p>[Sinon, allez à 2.3]</p> <p>2.1 Coordonnées :</p> <p>a) Nom : Direction Générale des Affaires Politiques et de Sécurité internationales, Direction des Affaires de Sécurité et du Désarmement, Sous direction du Désarmement</p> <p>b) Institution ou organisme : Ministère des Affaires Etrangères</p> <p>c) Adresse : Plateau des Annassers, Kouba, Alger</p> <p>d) Numéro(s) de téléphone : (+213) 21 50 45 45/50 43 43 / 29 12 12- Poste : 3475</p> <p>e) Numéro de télécopie : (+213) 21 50 43 29</p> <p>f) Adresse électronique : contact-UNPoA@mae.dz</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>En cours de réalisation</i>
Instrument de traçage 25	2.2 Le point de contact au niveau national désigné ci-dessus est-il aussi chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions relatives à l'application de l'Instrument International de Traçage ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument de traçage 25	2.3 Si la réponse à la question 2.2 est « non », votre pays s'est-il doté d'un point de contact chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'application de l'Instrument International de Traçage ? 2.3.1 Coordonnées : a) Nom : b) Institution ou organisme : c) Adresse : d) Numéro(s) de téléphone : e) Numéro de télécopie : f) Adresse électronique :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, par. 63 ix)	3. Le point de contact au niveau national désigné ci-dessus à la question 2 ou à la question 2.3 est-il également chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions liées au courtage d'ALPC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3.1 Dans la négative, votre pays s'est-il doté d'un point de contact chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions liées au courtage d'ALPC ? 3.1.1 Coordonnées : a) Nom : b) Institution ou organisme : c) Adresse : d) Numéro(s) de téléphone : e) Numéro de télécopie : f) Adresse électronique :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chapitre 2 : Fabrication

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
4. Des ALPC sont-elles fabriquées dans votre pays ?			
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
[Sinon, allez à 5]			
Programme d'action II.2	4.1 Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur la fabrication d'ALPC ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
[Sinon, allez à 4.2]			
4.1.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent la fabrication d'ALPC dans votre pays.			
Ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée portant code pénal (article 87 bis-7);			
Ordonnance n° 97-06 du 21/01/1997, relative aux matériels de guerre, armes et munitions. Cette ordonnance prévoit des textes d'application, notamment le décret 98-96 du 18/03/1998, modifié et complété, fixant les modalités d'application de l'ordonnance 97-06 suscitée;			
Lien Internet : http://www.joradp.dz/ Journal officiel n°6, n°11 et n°17, respectivement de l'année 1995, de l'année 1997 et de l'année 1998.			
4.1.2 Votre pays autorise-t-il la fabrication d'ALPC ?			
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'action II.3	4.1.3 La fabrication illégale d'ALPC est-elle érigée en infraction pénale dans votre pays ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marquage lors de la fabrication			
Programme d'action II.7; Instrument de traçage 8a	4.2 Votre pays exige-t-il qu'un marquage soit appliqué sur les ALPC au moment de leur fabrication ? [Sinon, allez à 4.3]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument de traçage 8a	4.2.1 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage ? (Cocher les cases correspondantes)		
		<input checked="" type="checkbox"/>	
a) Nom du fabricant		<input checked="" type="checkbox"/>	
b) Pays de fabrication		<input checked="" type="checkbox"/>	
c) Numéro de série		<input checked="" type="checkbox"/>	
d) Année de fabrication		<input checked="" type="checkbox"/>	
e) Type/modèle d'arme		<input checked="" type="checkbox"/>	
f) Calibre		<input checked="" type="checkbox"/>	
g) Autres renseignements : Un logo identifiant le fabricant et		<input checked="" type="checkbox"/>	

Sources	Question	Oui	Non
	<p>également le pays de fabrication est porté sur la pièce essentielle de l'arme.</p> <p>Les ALPC fabriquées, au niveau national, sont destinées exclusivement aux besoins internes des forces armées, des services de police ou tout autre organe dûment autorisé.</p> <p>[Si autre, précisez svp]</p>		
Instrument de traçage 10	<p>4.2.2 Sur quelle partie de l'arme le marquage est-il appliqué ?</p> <p>Le marquage des armes fabriquées s'effectue sur la pièce essentielle et sur d'autres pièces importantes de telle sorte à rendre difficile sa modification ou son effacement sans risque d'endommager l'arme.</p>		
	<p>4.2.3 Y a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC au moment de leur fabrication ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>4.2.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :</p>		
	Tenue des registres par les fabricants		
Programme d'action II.9; Instrument 11	<p>4.3 Votre pays exige-t-il des fabricants qu'ils tiennent des registres de leurs activités ?</p> <p>[Sinon, allez à 4.4]</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>4.3.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cocher les cases correspondantes)</p>		
	<p>a) Quantité d'ALPC fabriquées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>b) Type ou modèle d'ALPC fabriqué</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>c) Marquage appliqué aux ALPC fabriquées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>d) Opérations (par exemple : vente d'ALPC fabriquées et marquées)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>e) Autres renseignements :</p>	<input type="checkbox"/>	
	<p>[Si autre, précisez svp]</p>		
Instrument de traçage 12a	<p>4.3.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de fabrication ?</p>		
	<p>a) Indéfiniment</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>b) 30 ans</p>	<input type="checkbox"/>	
	<p>c) Autre durée :</p>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Conformément à la législation algérienne, les fabricants et les commerçants sont tenus de conserver les registres d'enregistrement des armes pendant une durée de dix ans. Ces registres seront ensuite reversés aux archives pour une conservation illimitée. En cas de cessation d'activité, les fabricants et les commerçants doivent déposer ces registres sans délai auprès des autorités</p>		

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	compétentes. [Si autre, précisez svp]		
	Mesures prises pendant la période considérée		
Programme d'action II.6	4.4 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui fabriquent illégalement des ALPC (par exemple : des poursuites) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	[Sinon, allez à 5]		
	4.4.1 Veuillez préciser : Plusieurs individus spécialisés dans la fabrication illégale des armes artisanales et de chasse ont été arrêtés par les services de sécurité et condamnés par la justice.		
	Assistance internationale		
Programme d'action III.6	5. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives relatif à la fabrication d'ALPC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	[Sinon, allez à 6]		
	5.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	5.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chapitre 3 : Transferts internationaux

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
Programme d'action II.2 et 12	6. Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
[Sinon, allez à 7]			
6.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ?			
Ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée portant code pénal (article 87 bis-7);			
Loi n° 79-07 du 21/07/1979, modifiée et complétée, portant code des douanes;			
Ordonnance n° 97-06 du 21/01/1997, relative aux matériels de guerre, armes et munitions. Cette ordonnance prévoit des textes d'application, notamment le décret 98-96 du 18/03/1998, modifié et complété, fixant les modalités d'application de l'ordonnance 97-06 suscitée;			
Décret Présidentiel n° 11-249 du 10/07/2011, portant réglementation relative au certificat d'utilisation finale;			
Décret Présidentiel n° 11-383 du 23/11/2011, fixant les règles et procédures régissant l'exportation des matériels, équipements et produits sensibles (y compris les armes et les munitions);			
Arrêté du 8 avril 2012 fixant les modalités d'application du décret présidentiel n° 11-383 du 23/11/2011, fixant les règles et procédures régissant l'exportation des matériels, équipements et produits sensibles;			
Arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'application du décret présidentiel n° 11- 249 du 10/07/2011, portant réglementation relative au certificat d'utilisation finale;			
Lien Internet : http ://www.joradp.dz/ Journal officiel n°11, n°6, n°17, n°46 et 64 respectivement de l'année 1995, l'année 1997, l'année 1998, et l'année 2011.			
Octroi de licences ou d'autorisations			
Programme d'action II.11	6.2 Une personne ou une entité qui transfère des ALPC doit-elle être munie d'une licence ou autorisation pour les importer ou les exporter ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'action II.3	6.3 Le commerce d'ALPC sans licence ou sans autorisation ou encore d'une manière qui contrevienne aux termes d'une licence ou d'une autorisation constitue-t-il une infraction pénale dans votre pays ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sources	Question	Oui	Non
Programme d'action II.11	<p>6.4 Veuillez énoncer les obligations internationales que votre gouvernement prend en compte lorsqu'il examine une demande d'autorisation d'exportation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des engagements pris par l'État dans le cadre d'instruments internationaux, régionaux, sous régionaux ou bilatéraux et des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'un régime de sanctions ; - La Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détention, signée à Montréal le 10 mars 1991, ratifiée le 10 février 1996 - JO n° 11 du 11 février 1996; - Le protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adopté par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 31 mai 2001, ratifié par le décret présidentiel n°04-165 du 8 juin 2004 ; - La convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et de transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (OTTAWA) ; - La convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et ses protocoles y annexés. 		
Programme d'action II.12	<p>6.5 Quels documents votre pays exige-t-il avant d'autoriser une exportation d'ALPC dans un autre pays ?</p> <p>a) Un certificat d'utilisation finale du pays importateur <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>[Sinon, allez à 6.5 b]</p> <p>i) Quels éléments figurent sur le certificat d'utilisation finale de votre pays ? (Cocher les cases correspondantes)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Description détaillée (type, quantité, caractéristiques) des ALPC ou de la technologie <input checked="" type="checkbox"/> 2) Numéro de contrat ou référence et date de la commande <input checked="" type="checkbox"/> 3) Pays de destination finale <input checked="" type="checkbox"/> 4) Description de l'utilisation finale des ALPC <input checked="" type="checkbox"/> 5) Renseignements sur l'exportateur (nom, adresse et nom de l'entreprise) <input checked="" type="checkbox"/> 6) Renseignements sur l'utilisateur final (nom, titre, adresse et signature originale) <input checked="" type="checkbox"/> 7) Renseignements sur d'autres parties participant à l'opération <input checked="" type="checkbox"/> 8) Authentification de l'utilisateur final par les autorités publiques <input checked="" type="checkbox"/> 		

Sources	Question	Oui	Non
	compétentes		
	9) Date d'émission	<input checked="" type="checkbox"/>	
	10) Autres renseignements :	<input checked="" type="checkbox"/>	
	La valeur des biens (hors frais de transport et taxes) [Si autre, précisez svp]		
	b) Autres types de documents concernant l'utilisateur final :		
	- Engagement de l'importateur des biens;		
	- Engagement de l'utilisateur final des biens;		
	- Certification de l'autorité gouvernementale habilitée du pays d'importation des biens.		
	6.6 Votre pays impose-t-il des restrictions à la réexportation des ALPC qu'il exporte ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dans l'affirmative, lesquelles ?		
	a) La réexportation n'est autorisée que lorsqu'il y a notification préalable	<input type="checkbox"/>	
	b) La réexportation n'est autorisée que lorsqu'il y a approbation préalable	<input checked="" type="checkbox"/>	
Programme d'action II.12	6.7 Votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats d'utilisation finale ou autres documents concernant l'utilisateur final qui lui sont fournis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	[Sinon, allez à 6.8]		
	6.7.1 Veuillez préciser :		
	- Certification de l'autorité gouvernementale habilitée du pays d'importation des biens.		
	6.8. Votre pays s'est-il doté de mesures visant à empêcher la falsification et l'utilisation abusive de certificats d'utilisation finale ou d'autres types de document concernant l'utilisateur final ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6.8.1 Veuillez préciser :		
	Authentification du document par le service habilité de la représentation diplomatique du pays de destination finale ou à défaut par les autorités habilitées du pays de destination finale des biens, saisies à travers le MAE.		
	6.9 Votre pays autorise-t-il l'exportation d'ALPC sans licence ou dans le cadre d'une procédure simplifiée dans certaines circonstances ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	6.9.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quelles circonstances ?		
	a) Maintien de la paix	<input type="checkbox"/>	

Sources	Question	Oui	Non
	b) Exportations temporaires	<input type="checkbox"/>	
	c) Matériel nécessaire à des exercices d'entraînement	<input type="checkbox"/>	
	d) Matériel à réparer	<input type="checkbox"/>	
	e) Livraison de pièces détachées	<input type="checkbox"/>	
	f) Autres :	<input type="checkbox"/>	
	[Si autre, précisez svp]		
	Contrôles effectués après la livraison		
	6.10 Lorsqu'il exporte des ALPC, votre pays exige-t-il un certificat de vérification de livraison attestant que les ALPC ont été livrées à l'utilisateur final voulu ou à l'importateur voulu dans l'État importateur ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	6.11 Après l'exportation, votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats de vérification de livraison qui lui sont fournis ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	6.11.1 Veuillez préciser :		
	6.12. Lorsqu'il importe des armes, votre pays accorde-t-il au pays exportateur le droit d'effectuer un contrôle physique au point de livraison ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marquage à l'importation		
Instrument de traçage 8b	6.13 Votre pays exige-t-il que les ALPC importées dans le pays soient marquées au moment de l'importation ? [Sinon, allez à 6.14]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument de traçage 8b	6.13.1 Qui est tenu de marquer les ALPC ? Le fabricant.		
	6.13.2 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage à l'importation ? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Pays importateur	<input type="checkbox"/>	
	b) Année de l'importation	<input checked="" type="checkbox"/>	
	c) Autres renseignements : voir 4.2.1	<input checked="" type="checkbox"/>	
	[Si autre, précisez svp]		
Instrument de traçage 8b	6.13.3 Y-a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	6.13.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
Instrument 8b	6.13.4 Si les ALPC importées ne portent pas de marquage distinctif à leur arrivée, votre pays exige-t-il que le marquage soit apposé à ce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sources	Question	Oui	Non
---------	----------	-----	-----

moment-là ?

6.13.4.1 Veuillez préciser :

L'Algérie soumet toute arme fabriquée ou importée au marquage d'identification. En effet, le décret exécutif n° 04-304 du 13/09/2004 modifiant et complétant le décret exécutif n° 98-96 du 18/03/1998, prescrit dans son article 125 bis « l'interdiction d'introduire dans le territoire national ou la sortie de celui-ci, d'armes, éléments d'armes et munitions qui ne sont pas marqués conformément aux prescriptions des Conventions internationales relatives à la lutte contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ».

Conservation des informations

Programme d'action II.9; Instrument 12	6.14 Votre pays exige-t-il des exportateurs et importateurs d'ALPC qu'ils tiennent des registres de leurs activités ? [Sinon, allez à 6.15]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---	--	-------------------------------------	--------------------------

6.14.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ?
(Cocher les cases correspondantes)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| a) Quantité d'ALPC vendues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) Type ou modèle d'ALPC vendu | <input checked="" type="checkbox"/> |
| c) Marquage figurant sur les ALPC transférées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| d) Opérations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| i) Identité du vendeur/de l'acheteur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ii) Pays où les ALPC doivent être livrées ou achetées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| iii) Date de livraison | <input checked="" type="checkbox"/> |
| e) Autres renseignements : | <input type="checkbox"/> |
| [Si autre, précisez svp] | |

Instrument 12b	6.14.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de transfert ?		
	a) Indéfiniment	<input checked="" type="checkbox"/>	
	b) 30 ans	<input type="checkbox"/>	
	c) Autre durée :	<input type="checkbox"/>	
	[Si autre, précisez svp]		

Sources	Question	Oui	Non
Mesures prises pendant la période considérée			
Programme d'action II.6	6.15 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui transfèrent illégalement des ALPC (par exemple : des poursuites) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6.15.1 Veuillez préciser :		
	Plusieurs groupes d'individus transférant des ALPC ont été arrêtés par les services de sécurité le long des frontières et condamnés par la justice.		
Assistance internationale			
Programme d'action III.6	7. Votre pays souhaite-t-il demander de l'aide pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	7.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	7.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Chapitre 4 : Courtage

Sources	Question	Oui	Non
Lois, règlements et procédures administratives			
Programme d'action II.14	8. Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC ? [Sinon, allez à 9]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>8.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC dans votre pays.</p> <p>La législation algérienne prévoit le monopole exclusif de l'État en matière de transactions d'armes et de munitions, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°97-06 du 21/01/1997, relative aux matériels de guerre, armes et munitions.</p> <p>Ainsi, aucune activité de courtage en matière de commercialisation des armes n'est prévue par la législation algérienne.</p>			
8.1.1 Ces lois et procédures font-elles parties du système national de contrôle des exportations ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
8.2 Votre pays exige-t-il l'immatriculation des courtiers ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
8.3 Votre pays exige-t-il la délivrance d'une licence, d'un permis ou d'une autorisation pour toute opération de courtage ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
[Sinon, allez à 8.4]			
Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, par. 44	8.3.1 Les demandes de licence, de permis ou d'autorisation sont-elles examinées et approuvées au cas par cas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.3.2 Y-a-t-il des dérogations à l'obligation d'obtenir une licence ou une autorisation pour toute opération de courtage ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
8.3.2.1 Veuillez préciser (par exemple : si l'opération est effectuée pour le compte de la police ou des forces armées ou autres agents de l'État).			
8.3.3 Quels sont les critères appliqués pour l'octroi d'une licence, d'un permis ou autre autorisation ?			
8.4 Votre pays s'est-il doté de mesures permettant d'authentifier les documents présentés par le courtier ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
8.4.1 Veuillez décrire ces mesures.			
8.5 Les opérations de courtage d'ALPC sans licence ou sans autorisation ou <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			

Sources	Question	Oui	Non
	encore effectuées d'une manière qui contrevienne aux termes d'une licence ou d'une autorisation constituent-elles une infraction pénale dans votre pays ?		
	8.6 Votre pays échange t-il des renseignements avec d'autres États concernant la radiation de courtiers ou la révocation de leur immatriculation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8.7 Votre pays réglemente t-il les activités qui sont étroitement liées au courtage d'ALPC ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8.7.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les activités suivantes celles qui sont réglementées quand ils sont entreprises avec d'activités liées au courtage. (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Servir d'intermédiaire ou d'agent pour le courtage d'ALPC	<input type="checkbox"/>	
	b) Fournir une assistance technique	<input type="checkbox"/>	
	c) Fournir des services de formation	<input type="checkbox"/>	
	d) Fournir des services de transport	<input type="checkbox"/>	
	e) Fournir des services de fret	<input type="checkbox"/>	
	f) Fournir des services de stockage	<input type="checkbox"/>	
	g) Fournir des services de financement	<input type="checkbox"/>	
	h) Fournir des services d'assurance	<input type="checkbox"/>	
	i) Fournir des services d'entretien	<input type="checkbox"/>	
	j) Fournir des services de sécurité	<input type="checkbox"/>	
	k) Fournir d'autres services :	<input type="checkbox"/>	
	[Si autre, précisez svp]		
	8.8 Quelles sont les peines ou sanctions imposées dans votre pays pour réprimer les activités de courtage illicites ?		
	Mesures prises pendant la période considérée		
	8.9 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui se livrent au courtage illicite d'ALPC (par exemple : des poursuites) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8.9.1 Veuillez préciser :		

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	Assistance internationale		
Programme d'action III.6	9. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives permettant de réglementer le courtage d'ALPC ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	[Sinon, allez à 10]		
	9.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	9.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chapitre 5 : Gestion des stocks

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	Lois, règlements et procédures administratives		
Programme d'action II.17	10. Votre pays s'est-il doté de normes et procédures de gestion et de sécurisation des stocks d'ALPC détenus par l'armée, la police ou tout autre organe autorisé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	[Sinon, allez à 11]		
Programme d'action II.17	10.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les points suivants ceux qui figurent dans ces normes et procédures. (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Choix des sites	<input checked="" type="checkbox"/>	
	b) Mesures physiques de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	
	c) Contrôle de l'accès aux stocks	<input checked="" type="checkbox"/>	
	d) Inventaire et tenue des registres	<input checked="" type="checkbox"/>	
	e) Formation du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>	
	f) Sécurité, comptage et contrôle des ALPC détenues ou transportées par des unités opérationnelles ou du personnel autorisé	<input checked="" type="checkbox"/>	
	g) Procédures et sanctions en cas de perte ou de vol	<input checked="" type="checkbox"/>	
	g) Autres éléments :	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Les normes et procédures prévues pour la gestion et la sécurisation des stocks d'armes légères et de petit calibre, détenues par les forces armées, la police nationale ou tout autre organe autorisé sont au standard le plus drastique qui soit; elles sont régies par les dispositions du décret exécutif n° 98-96 du 18/03/1998 et définies par arrêté d'application, et par instructions particulières.		
	Concernant la gestion des stocks, l'article 128 du décret exécutif suscit, prescrit la déclaration, selon un canevas fixé par l'arrêté		

Sources	Question	Oui	Non
	<p>d'application du 15/09/1998, des armes et munitions de 1ère catégorie détenues par les institutions et services publics. S'agissant des armes et munitions détenues par les personnes physiques et morales, elles sont systématiquement enregistrées, suivies et contrôlées par les services habilités de l'État.</p> <p>[Si autre, précisez svp]</p>		
	Excédents		
Programme d'action II.18	<p>10.2 Avez-vous mis en place des mécanismes permettant de faire le point des stocks d'ALPC détenues par l'armée, la police et les autres organes autorisés pour détecter les armes en excédent ou les armes obsolètes ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>10.3 À quelle fréquence votre pays fait-il le point ?</p> <p>Des contrôles périodiques et inopinés sont effectués tout au long de l'année sur les stocks d'armes légères et de petit calibre, détenus par les corps constitués et tout autre organe autorisé.</p>		
	<p>10.4 Lorsque des armes en excédent sont détectées, quelles sont les mesures que votre pays prend? (Cocher les cases correspondantes)</p>		
	a) Déclarer officiellement l'excédent	<input type="checkbox"/>	
	b) Mettre les armes hors service	<input type="checkbox"/>	
	c) Enregistrer les type, lot et numéro de série	<input checked="" type="checkbox"/>	
	d) Stocker les armes séparément	<input checked="" type="checkbox"/>	
	e) Autres mesures :	<input type="checkbox"/>	
	[Si autre, précisez svp]		
Programme d'action II.18	<p>10.5 Pour l'élimination des stocks en excédent, lesquelles des méthodes ci-après peuvent être utilisées ? (Cocher les cases correspondantes)</p>		
	a) Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	
	b) Vente à un autre État	<input type="checkbox"/>	
	c) Donation à un autre État	<input type="checkbox"/>	
	d) Transfert à un autre organisme d'État	<input type="checkbox"/>	
	e) Vente à des civils	<input type="checkbox"/>	
	f) Vente ou transfert à des entités autorisées à détenir des armes (par exemple : musée, société privée de sécurité, etc.)	<input type="checkbox"/>	
	g) Autres :	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Servir comme moyens pédagogiques d'instruction au niveau des écoles de formation.		
	[Si autre, précisez svp]		
Programme	10.5.1 Si la case a) Destruction est cochée à la question 10.5, lesquelles		

Sources	Question	Oui	Non
d'action II.19	<p>des méthodes ci-après sont utilisées ? (Cocher les cases correspondantes)</p> <p>i) Combustion ou fusion <input type="checkbox"/></p> <p>ii) Destruction par explosion à ciel ouvert <input type="checkbox"/></p> <p>iii) Coupage/déchetage <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>iv) Torsion/broyage <input type="checkbox"/></p> <p>v) Immersion en mer <input type="checkbox"/></p> <p>vi) Enfouissement <input type="checkbox"/></p> <p>vii) Autres : <input type="checkbox"/></p> <p>Les armes réformées ou déclassées détenues par l'armée, la police et les autres organes autorisés sont collectées et reversées à l'organe habilité par l'État pour leur destruction conformément à la procédure réglementaire en vigueur au sein des Forces armées et suivant les méthodes classiques (découpe et fonderie).</p> <p>[Si autre, précisez svp]</p>		
	Mesures prises pendant la période considérée		
Programme d'action II.19	<p>10.6 Pendant la période considérée, votre pays a-t-il détruit des stocks d'armes en excédent ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>[Sinon, allez à 11]</p>		
Programme d'action II.20	<p>10.6.1 Combien d'ALPC ont été détruites ? Veuillez préciser la méthode de destruction.</p> <p>Découpe et fonderie</p> <p>10.6.2 Ces activités de destruction ont-elles eu lieu en public ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>10.6.3 Observations concernant la destruction :</p>		
	Assistance internationale		
Programme d'action II.29; III.6	<p>11. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des normes et des procédures concernant la gestion des stocks ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>[Sinon, allez à 12]</p>		
	<p>11.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?</p>		
	<p>11.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Programme d'action III.6 et 14	12. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer sa capacité de destruction d'armes ? [Sinon, allez à 13]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	12.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	12.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chapitre 6 : Confiscation, saisie et collecte

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	Confiscation et saisie		
Programme d'action II.23a	13. Pendant la période à l'examen, votre pays a-t-il trouvé, saisi ou confisqué des ALPC dans sa juridiction ? [Sinon, allez à 14]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'action II.23a	13.1 Combien d'ALPC ont été trouvées, saisies ou confisquées ? Des armes saisies ont été détruites, après la finalisation des enquêtes menées par les services habilités et de la procédure judiciaire.		
Programme d'action II.16	13.2 Quelles mesures ont été prises concernant les ALPC trouvées, saisies ou confisquées ? (Cocher les cases correspondantes)		
	a) Les armes ont été stockées en sécurité en attendant que d'autres mesures soient prises.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	b) Les armes ont été marquées.	<input type="checkbox"/>	
	c) Les armes ont été immatriculées ou inscrites au registre.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	d) Les armes ont été détruites.	<input type="checkbox"/>	
	e) Autres mesures : [Si autre, précisez svp]	<input type="checkbox"/>	
	Collecte		
	14. Pendant la période considérée, votre pays a-t-il procédé à la collecte d'ALPC ? [Sinon, allez à 16]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	14.1 Comment a-t-il procédé ?		
	a) Il a exécuté un programme de rachat pour les ALPC détenues par des civils.	<input type="checkbox"/>	
	b) Il a procédé à une amnistie pour les ALPC détenues par des civils.	<input type="checkbox"/>	
Programme d'action II.21	c) Il a exécuté un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR).	<input type="checkbox"/>	
	d) Il a exécuté un programme de remise des armes contre aide au développement.	<input type="checkbox"/>	
	14.2 Combien d'ALPC ont été rassemblées ?		
	14.3 Quelles mesures ont été prises concernant les ALPC rassemblées ? (Cocher les cases correspondantes)		

Sources	Question	Oui	Non
Programme d'action II.16	a) Les armes ont été stockées en sécurité en attendant que d'autres mesures soient prises. b) Les armes ont été marquées. c) Les armes ont été immatriculées ou inscrites au registre. d) Les armes ont été détruites. e) Autres mesures : [Si autre, précisez svp]	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Programme d'action II.23a	15. Combien d'ALPC trouvées, saisies, confisquées ou rassemblées, comme indiqué dans les réponses aux questions 13.1 et 14.2 ont été détruites ?		
Assistance internationale			
Programme d'action III.6	16. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer sa capacité de confiscation et de saisie d'ALPC illicites ? [Sinon, allez à 17]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	16.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	16.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Chapitre 7 : Marquage et conservation des informations

Sources	Question	Oui	Non
Marquage			
Programme d'action II.8	<p>17. Votre pays applique-t-il des mesures visant à empêcher la fabrication, le stockage, la réexpédition ou la possession de toute ALPC non marquée ou insuffisamment marquée ?</p> <p>17.1 Veuillez préciser :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le décret exécutif n° 98-96 du 18/03/1998 modifié et complété par le décret exécutif n° 04-304 du 13/09/2004, prescrit dans son article 125 bis « l'interdiction d'introduire dans le territoire national ou la sortie de celui-ci, d'armes, éléments d'armes et munitions qui ne sont pas marqués conformément aux prescriptions des Conventions internationales relatives à la lutte contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ». Les armes non marquées sont confisquées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument 8d	<p>18. Votre pays prend-il des mesures pour s'assurer que toutes les ALPC en possession des forces armées et des forces de sécurité gouvernementales pour leur propre usage sont dûment marquées ?</p> <p>[Sinon, allez à 19]</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument 8c	<p>18.1 Veuillez décrire les marquages appliqués aux stocks détenus par l'État.</p> <p>Voir chapitre 2.</p> <p>18.2 Au moment de leur transfert en vue d'un usage civil ou de leur utilisation par des sociétés privées dans votre territoire, les stocks de l'État sont-ils marqués pour indiquer que c'est votre pays qui les a transférés ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument 8e	<p>19. Votre pays encourage-t-il les fabricants d'ALPC à concevoir des mesures qui empêchent d'enlever ou d'altérer les marquages ?</p> <p>19.1 Veuillez préciser :</p> <p>Voir chapitre 2</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conservation des informations			
Programme d'action II.9	<p>20. Votre pays s'est-il doté de normes et procédures concernant la tenue de registres pour toutes les ALPC marquées présentes sur son territoire ?</p> <p>[Sinon, allez à 21]</p> <p>20.1 Quelles informations concernant les ALPC sont conservées par l'État (par exemple : fabrication, courtage, licences d'importation ou d'exportation octroyées, ventes à d'autres États, armes détenues par des organismes d'État comme les forces armées, etc.) ?</p> <p>Voir chapitre 2</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument 12a et b	<p>20.2 Combien de temps le gouvernement conserve-t-il ces informations ?</p>		

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	Indéfiniment		
Instrument 13	20.3 Les sociétés qui cessent leurs activités (par exemple : fabrication, importation ou exportation d'ALPC) sont-elles tenues de transférer au gouvernement tous les registres qu'elles tiennent ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Assistance internationale		
Programme d'action III.6; Instrument 27	21. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer ses capacités dans le domaine de la conservation des informations ? [Sinon, allez à 22]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	21.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	21.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Section 10 : Points de vue et informations à présenter

Points de vue à présenter conformément au document final de la Conférence d'examen

27. Dans le document final de la Conférence d'examen de 2012 sur l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage), les États se sont engagés à « fournir davantage d'informations dans leurs rapports nationaux et prier le Secrétaire général de présenter un premier rapport intégrant les points de vue des États sur leurs expériences dans les domaines suivants, qui seront examinés à des réunions futures dont la Conférence décidera » [A/CONF.192/2012/RC/4, annexe II, B. 3 g)] :

a) Les conséquences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue des registres et du traçage;

b) Des mesures concrètes pour veiller à améliorer en permanence les systèmes de marquage, de tenue des registres et de traçage;

c) Les pratiques suivies en matière d'aide internationale et de renforcement des capacités, y compris les moyens d'appuyer le transfert et l'utilisation effective des services, outils et technologies pertinents.

Il est possible, s'il y a lieu, de joindre/télécharger un complément d'information :

Informations sur les pratiques nationales de traçage

28. En application du paragraphe 31 de l'Instrument international de traçage, les États devront fournir au Secrétaire général les informations ci-après et les mettre à jour en cas de besoin :

a) Pratiques nationales de marquage utilisées pour indiquer le pays de fabrication et le pays d'importation, s'il y a lieu.

Tout complément d'information (par exemple, images et illustrations) peut être joint/téléchargé, le cas échéant.

Note : Les informations pertinentes ont peut-être été fournies dans le cadre des questions 4.2.1, 4.2.2 et 18.1 du présent rapport.

8 : Traçage international

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
	Lois, règlements et procédures administratives		
Programme d'action II.10; Instrument	22. Votre pays s'est-il doté de procédures permettant de procéder au traçage des ALPC ? [Sinon, allez à 23]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sources	Question	Oui	Non
14 et 24	Demandes de traçage		
	22.1 Votre pays a-t-il déjà publié une demande internationale de traçage concernant des ALPC ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instrument 25 et 31a	22.2 Quel est l'organisme d'État chargé de présenter une demande de traçage à un autre pays ?		
Le Ministère de la Justice et / ou le Bureau Central National-Interpol Algérie (BCN-IP Algérie), abrité par la Direction Générale de la Sûreté Nationale/Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ainsi que d'autre services habilités de l'Etat.			
Instrument 17	22.3 Quels renseignements l'organisme désigné fait-il figurer dans une demande de traçage ? (Cocher les cases correspondantes)		
a) Les circonstances dans lesquelles l'ALPC a été trouvée <input type="checkbox"/>			
b) Les motifs pour lesquels l'ALPC est considérée comme illégale ou illicite <input checked="" type="checkbox"/>			
c) L'usage des informations demandées <input type="checkbox"/>			
d) Tout marquage sur l'ALPC <input checked="" type="checkbox"/>			
e) Le type et le calibre de l'ALPC <input checked="" type="checkbox"/>			
f) Autres : le pays de fabrication <input type="checkbox"/>			
[Si autre, précisez svp]			
Instrument 15	22.4 Quand il reçoit des informations relatives au traçage d'ALPC en réponse à la demande qu'il a formulée, votre pays dispose-t-il de procédures pour faire en sorte que les restrictions concernant leur utilisation sont respectées et la confidentialité des informations garantie ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réponses aux demandes de traçage			
22.5 Quel est l'organisme d'État chargé de répondre à une demande de traçage reçue d'un autre pays ?			
Le Ministère de la Justice et / ou le Bureau Central National-Interpol Algérie (BCN-IP Algérie), abrité par la Direction Générale de la Sûreté Nationale/Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.			
22.6 Pendant la période considérée, combien de demandes de traçage votre pays a-t-il reçues ?			
Aucune			
Instrument 22	22.7 Pendant la période considérée, votre pays a-t-il retardé sa réponse à une demande de traçage, a-t-il restreint le contenu ou a-t-il refusé de fournir les informations requises ?		
[Sinon, allez à 22.8]			
a) Retardé : <input type="checkbox"/>			

Sources	Question	Oui	Non
Instrument 22	<p>Pour quelles raisons ?</p> <p>i) La divulgation de ces informations compromettrait une enquête criminelle en cours. <input type="checkbox"/></p> <p>ii) La divulgation de ces informations violerait la législation concernant la protection des informations confidentielles. <input type="checkbox"/></p> <p>iii) L'État requérant ne pourrait garantir la confidentialité des informations. <input type="checkbox"/></p> <p>iv) Pour des raisons de sécurité nationale compatibles avec la Charte des Nations Unies. <input type="checkbox"/></p>		
	<p>b) Restreint : <input type="checkbox"/></p> <p>Pour quelles raisons ?</p> <p>i) La divulgation de ces informations compromettrait une enquête criminelle en cours. <input type="checkbox"/></p> <p>ii) La divulgation de ces informations violerait la législation concernant la protection des informations confidentielles. <input type="checkbox"/></p> <p>iii) L'État requérant ne pourrait garantir la confidentialité des informations. <input type="checkbox"/></p> <p>iv) Pour des raisons de sécurité nationale compatibles avec la Charte des Nations Unies. <input type="checkbox"/></p>		
	<p>c) Refusé : <input type="checkbox"/></p> <p>Pour quelles raisons ?</p> <p>i) La divulgation de ces informations compromettrait une enquête criminelle en cours. <input type="checkbox"/></p> <p>ii) La divulgation de ces informations violerait la législation concernant la protection des informations confidentielles. <input type="checkbox"/></p> <p>iii) L'État requérant ne pourrait garantir la confidentialité des informations. <input type="checkbox"/></p> <p>iv) Pour des raisons de sécurité nationale compatibles avec la Charte des Nations Unies. <input type="checkbox"/></p>		
Programme	<p>Coopération avec INTERPOL</p> <p>23. Pendant la période considérée, votre pays a-t-il coopéré avec</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sources	Question	Oui	Non
d'action II.37; Instrument de traçage33	l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ? [Sinon, allez à 24]		
	23.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quels domaines.		
Instrument de traçage35a	a) Facilitation des opérations de traçage réalisées dans le cadre de l'Instrument International de Traçage.	<input checked="" type="checkbox"/>	
Instrument de traçage35b	b) Enquêtes menées pour l'identification et le traçage des ALPC illicites.	<input type="checkbox"/>	
Instrument de traçage35c	c) Renforcement des capacités nationales aux fins de la présentation de demandes de traçage et/ou de la réponse à de telles demandes.	<input type="checkbox"/>	
Programme d'action III.9	23.2 Votre pays fait-il usage de la Base de données INTERPOL sur les armes et les explosifs (ancien Système IWeTS) pour le traçage des ALPC ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Assistance internationale		
Programme d'action II.36; III.6; Instrument de traçage 27	24. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des procédures de traçage des ALPC ? [Sinon, allez à 25]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	24.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?		
	24.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'action III.10; Instrument de traçage 28	25. Votre pays a-t-il envisagé de fournir une assistance en vue d'examiner les technologies de nature à améliorer le traçage et la détection des ALPC illicites ainsi que les mesures propres à faciliter le transfert de ces technologies ? [Sinon, allez à 26]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	25.1 Veuillez préciser :		

Chapitre 9 : Coopération et assistance internationales

Sources	Question	Oui	Non
Programme d'action III.3 et 6	<p>Assistance demandée, reçue ou fournie</p> <p>26. Pendant la période considérée, outre l'assistance demandée ou reçue évoquée aux chapitres 1 à 7 ci-dessus, votre pays a-t-il demandé, reçu ou fourni une assistance aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument International de Traçage ?</p> <p>[Sinon rendez-vous à la fin du modèle de reporting]</p> <p>26.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quels domaines.</p> <p>a) Création/désignation d'un mécanisme national de coordination ou d'un point de contact au niveau national</p> <p>Veuillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.</p> <p>a) Nature de l'assistance :</p> <p>i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p>ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p>b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :</p> <p>c) Description de l'activité liée à l'assistance :</p> <p>d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :</p> <p>e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'action III.16	<p>b) Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)</p> <p>Veuillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.</p> <p>a) Nature de l'assistance :</p> <p>i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié) fournie</p> <p>ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme</p>		

Sources	Question	Oui	Non
---------	----------	-----	-----

approprié)

fournie

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

Forte de l'expérience acquise à la faveur de la mise en œuvre des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'Algérie a participé politiquement et financièrement à des opérations de dialogue et de réconciliation entre belligérants des Etats d'Afrique du Nord et du Sahel.

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Etats d'Afrique du Nord et du Sahel

c) Renforcement des capacités et formation relatives aux ALPC

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)
fournie

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)
fournie

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

L'Algérie a engagé des actions de coopération avec des Etats d'Afrique du Nord et du Sahel, dans le domaine sécuritaire, la formation (des militaires, des agents de sécurité et des douanes) et la fourniture d'équipements, pour faire face à la contrebande et au trafic illicite des ALPC.

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

idem ci-dessus

Programme
d'action III.6

Sources	Question	Oui	Non
Programme d'action III.7	<p>d) Application des lois</p> <p>☐ ☒</p> <p>Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.</p> <p>a) Nature de l'assistance :</p> <p> i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p> ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p>b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :</p> <p>c) Description de l'activité liée à l'assistance :</p> <p>d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :</p> <p>e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :</p>		
Programme d'action III.7	<p>e) Douanes et frontières</p> <p>☒ ☐</p> <p>Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.</p> <p>a) Nature de l'assistance :</p> <p> i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié) fournie</p> <p> ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié) fournie</p> <p>b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :</p> <p>c) Description de l'activité liée à l'assistance : formation</p> <p>d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :</p> <p>e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :</p>		

Sources	Question	Oui	Non
Programme d'action III.18	<p style="text-align: center;">Etats d'Afrique du Nord et du Sahel</p> <p>f) Recherche orientée vers l'action</p> <p>Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.</p> <p>a) Nature de l'assistance :</p> <p style="padding-left: 20px;">i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p style="padding-left: 20px;">ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p>b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :</p> <p>c) Description de l'activité liée à l'assistance :</p> <p>d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :</p> <p>e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>g) Enfants/jeunes</p> <p>Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.</p> <p>a) Nature de l'assistance :</p> <p style="padding-left: 20px;">i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p style="padding-left: 20px;">ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)</p> <p>b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :</p> <p>c) Description de l'activité liée à l'assistance :</p> <p>d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Sources	Question	Oui	Non
---------	----------	-----	-----

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

h) Sensibilisation

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Programme
d'action III.15

i) Trafic de drogues, criminalité transnationale organisée et terrorisme

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)
fournie

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

fournie

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

Sources	Question	Oui	Non
---------	----------	-----	-----

Consciente que la lutte efficace contre le commerce illicite des ALPC requiert une approche globale et intégrée fondée sur une combinaison de facteurs politiques, économiques, militaires et sécuritaires, l'Algérie a été à l'origine de l'élaboration d'une stratégie unifiée pour faire face à nombre de phénomènes qui se sont répandus au Sahel comme le terrorisme, le crime organisé transfrontalier, les prises d'otages et le trafic des stupéfiants.

Celle-ci s'est traduite par la conclusion d'un mémorandum de coopération et de coordination des actions de lutte anti-terroriste avec la Mauritanie, le Mali et le Niger.

Sur la base de ce mémorandum, un Comité d'État-major Opérationnel Conjoint "CEMOC" a été créé et installé à Tamanrasset (Algérie). Sa création répond à la nécessité de mettre en œuvre un mécanisme de coopération sécuritaire rendu nécessaire suite au développement et à la diversification des activités terroristes et de la criminalité transnationale, dont le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Une Unité de Fusion et de Liaison (UFL) a, également, été mise en place avec pour mission de coordonner les efforts des quatre pays contre les groupes terroristes, notamment dans le domaine du renseignement.

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :
cités ci-dessus

j) Autres :

[Si autre, précisez svp]

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
----------------	-----------------	------------	------------

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Chapitre 10 : Points de vue et informations à présenter

Points de vue à présenter conformément au document final de la Conférence d'examen

29. Dans le document final de la Conférence d'examen de 2012 sur l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage), les États se sont engagés à « fournir davantage d'informations dans leurs rapports nationaux et prier le Secrétaire général de présenter un premier rapport intégrant les points de vue des États sur leurs expériences dans les domaines suivants, qui seront examinés à des réunions futures dont la Conférence décidera » [[A/CONF.192/2012/RC/4](#), annexe II, B. 3 g)] :

a) Les conséquences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre et de la technologie employée dans leur fabrication sur l'efficacité du marquage, de la tenue des registres et du traçage;

b) Des mesures concrètes pour veiller à améliorer en permanence les systèmes de marquage, de tenue des registres et de traçage;

<i>Sources</i>	<i>Question</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
----------------	-----------------	------------	------------

c) Les pratiques suivies en matière d'aide internationale et de renforcement des capacités, y compris les moyens d'appuyer le transfert et l'utilisation effective des services, outils et technologies pertinents.

Il est possible, s'il y a lieu, de joindre/télécharger un complément d'information :

Informations sur les pratiques nationales de traçage

30. En application du paragraphe 31 de l'Instrument international de traçage, les États devront fournir au Secrétaire général les informations ci-après et les mettre à jour en cas de besoin :

a) Pratiques nationales de marquage utilisées pour indiquer le pays de fabrication et le pays d'importation, s'il y a lieu.

Tout complément d'information (par exemple, images et illustrations) peut être joint/téléchargé, le cas échéant.

Note : Les informations pertinentes ont peut-être été fournies dans le cadre des questions 4.2.1, 4.2.2 et 18.1 du présent rapport.

Autres observations concernant le Programme d'action et l'Instrument International de Traçage, en particulier difficultés de mise en œuvre et perspectives.

Le rapport doit être envoyé au Bureau des Affaires du Désarmement, DN-2501, fax+1 (917) 367-1758, ou conventionalarms-unoda@un.org. Tout document pertinent peut être joint ou inclus.